



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

## Réglementation belge sur les drogues

Tout savoir sur les différentes réglementation en matière de drogues en Belgique ayant pour principe que la consommation, la détention, la vente, la culture de substances soporifiques, stupéfiantes et psychotropes sont interdites...



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)

- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

## Être majeur

Etre majeur, qu'est ce qui change? Tout savoir sur les parents, les études, la vie affective, le logement, les aides financières, les élections, la majorité civile et la majorité pénale...

---



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

# Élections régionales : belges à l'étranger

Les élections régionales pour les belges à l'étranger. Tout savoir sur les conditions et la procédure...

---



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

## Inscription aux élections communales



Tu es un citoyen étranger résidant en Belgique ? Tu souhaites participer aux élections communales belges du 13 octobre prochain ? Tu peux le faire, et nous t'expliquons comment t'y prendre !

Les citoyens étrangers non-européens et européens peuvent voter sous certaines conditions. La date limite d'inscription est le 31 juillet.

## **Les conditions d'inscription**

### **Citoyens européens**

- avoir une nationalité d'un des 26 pays de l'Union Européenne ;
- avoir 18 ans ou plus le 13 octobre 2024 ;
- être inscrit au registre de la population ou au registre des étrangers d'une commune bruxelloise ;
- avoir toujours le droit de vote pour le 13 octobre.

### **Citoyens non-européens**

- avoir 18 ans ou plus le 13 octobre 2024 ;
- être inscrit au registre de la population ou au registre des étrangers d'une commune bruxelloise ;
- habiter officiellement en Belgique, sur base d'un titre de séjour légal, de manière continue depuis 5 ans avant votre demande d'inscription, soit depuis le 31 juillet 2019 au plus tard ;
- faire une déclaration par laquelle tu t'engages à

respecter la Constitution, les lois du peuple belge et la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Cette déclaration fait partie du formulaire d'inscription en ligne et sur papier.

## Que dois-tu faire ensuite ?

Tu as toutes les conditions pour voter ? Tu peux désormais t'inscrire comme électeur.

L'inscription est obligatoire pour aller voter. Si tu t'es déjà inscrit auparavant, tu recevras automatiquement une lettre de convocation dans ta boîte aux lettres pour aller voter.

## Les différentes manières de s'inscrire

Il existe différentes manières de s'inscrire comme électeur. Tu peux le faire [en ligne](#), par la poste ou au guichet de ta commune. En ligne, il suffit de te connecter via l'application It's Me ou via ta carte électronique pour étrangers (avec le code PIN et le lecteur de carte eID). Par la poste, il te suffit de compléter et de signer un formulaire :

- le [formulaire](#) pour les citoyens de l'Union européenne ;
- le [formulaire](#) pour les citoyens hors de l'Union européenne.

Ce formulaire est à envoyer par la poste au service Population de votre commune. La date limite est le 31 juillet.

La **solution la plus simple** est de remplir le formulaire d'inscription et de le remettre en personne au service Population de votre commune.

## Le jour J

La dernière étape avant ton vote est d'apporter ta lettre de convocation ainsi que ta carte électronique pour étrangers ou

ton passeport international le jour du vote. Si tu oublies ces documents, tu ne pourras pas voter.

## Des questions ? Des informations plus détaillées ?

Tu te poses d'autres questions sur les conditions de vote pour les étrangers ? Le [site des élections des autorités fédérales](#) peut vous aider.

Des questions spécifiques sur ton propre dossier ? Contacte alors l'Infodesk de l'Office des Etrangers via [infodesk@ibz.fgov.be](mailto:infodesk@ibz.fgov.be).

Précédemment, nous t'avons partagé via une [news](#) le site [elections.brussels](#) qui te donne toutes les informations nécessaires à connaître.

---



- [Thématisques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

# Demande d'équivalence : dernier délai d'un mois



Attention, si vous souhaitez **étudier ou poursuivre vos études** en Belgique, vous n'avez plus qu'un mois pour faire une demande d'équivalence.

Pour rappel, **l'équivalence de diplôme** détermine la valeur des études suivies à l'étranger, en les comparant aux études similaires en Belgique. La première question à se poser dans le cas d'une équivalence de diplôme est de savoir si vous souhaitez travailler ou étudier en Belgique.

Pour **travailler en Belgique**, l'équivalence est obligatoire pour exercer une profession réglementée ou non réglementée dans le secteur public ou les institutions subsidiées par les pouvoirs publics.

Pour **poursuivre des études en Belgique**, cela dépend du type d'enseignement que vous voulez rejoindre. Dans l'enseignement supérieur, par exemple, les démarches ne sont pas les mêmes s'il s'agit de s'inscrire aux études d'un premier cycle (bachelier) ou aux cycles supérieurs (master, master de spécialisation, doctorat).

Le dossier doit être introduit entre le **15 novembre** et le **15 juillet** de l'année académique précédent celle au cours de laquelle vous comptez vous inscrire.

Pour toutes les démarches à introduire, veuillez consulter notre [article](#) à ce sujet.

[RGPD](#)

[Politique de cookies \(EU\)](#)

- [Suivre](#)
- [Suivre](#)
- [Suivre](#)

## INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339  
1030 Bruxelles  
Tél.: 02 733 11 93  
[inforjeunes@jeminforme.be](mailto:inforjeunes@jeminforme.be)



